



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DOSSIER N° 14233

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'INSTRUCTION CANADIENNE 43-201
RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU PROSPECTUS
ET LA NOTICE ANNUELLE**

ET

Groupe SNC-Lavalin inc.

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus définitif de l'émetteur susmentionné en date du 13 juin 2001 a été visé par les autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de la *Saskatchewan*, du *Manitoba*, de l'*Ontario*, du *Québec*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Écosse*, de l'*Île-du-Prince-Édouard*, de *Terre-Neuve*, des *Territoires du Nord-Ouest*, du *Yukon*, et du *Nunavut*.

Fait à Montréal, le 13 juin 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

Projet SEDAR n° : 366038

DOSSIER N° 2946

DÉCISION N° : 2001-MC-1858

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 366038

DOSSIER N° : 2946

Objet : Groupe SNC-Lavalin inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 4 juin 2001;

vu les articles 11, 14 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu la partie 2 de la norme canadienne 44-101;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 13 juin 2001 de Groupe SNC-Lavalin inc. concernant le placement de 3 000 000 d'actions ordinaires au prix de 22,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 13 juin 2001.

Le chef du service du financement des sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

EP/ir